

Séance du 21 février 2012 à 20h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLELAT, Maire.

Monsieur Frédéric MERANDON a été nommé secrétaire de séance.

Présents : CHABOD Frédéric, CIABATTINI Alain, GOBET Marie-Claire, GOLINELLI Joëlle, GROS Laurent, MERANDON Frédéric, NOURRISSAT Johane, PELLELAT Cyril, PERNET Marie-Pierre, THABUIS Bruno, VIAL Jean-Claude.

Absent excusé : MURRIS Isabelle (pouvoir M.P. PERNET).

Absents : GUIMET Nicolas, SCHMITT Lionel.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15.02.2012.

Nombre de conseillers : 14 **Quorum** : 8 **Présents** : 11.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un contrat pour la mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 300.000 euros a été signé avec le Crédit Agricole des Savoie pour une durée d'une année.

Concernant le PLU, suite aux deux procédures contentieuses actuellement en cours contre celui-ci, il conviendra de lancer une consultation de cabinets d'urbaniste pour l'élaboration d'un nouveau PLU.

De plus un arrêté du maire sera prochainement pris pour intégrer le plan d'alignement au PLU actuel et des révisions simplifiées de ce dernier seront planifiées afin de prendre en compte de nouvelles dispositions réglementaires.

2012-02-01 Attribution prime course cycliste Annemasse-Bellegarde

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de demande de subvention du Vélo Club Annemasse concernant la course cycliste Annemasse –Bellegarde qui aura lieu le dimanche 25 mars 2012 et passera par la départementale 202.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder une subvention de 75 euros au Vélo Club d'Annemasse pour la course mentionnée ci-dessus.
- **Précise** que le montant de cette indemnité sera imputé au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2012-02-02 Attribution d'une subvention à la MFR de Sallanches

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de la MFR de Sallanches, arrivé après le conseil municipal de janvier au cours duquel les attributions de subventions aux écoles ont été votées. Etant donné qu'un élève de cette école est domicilié sur la commune, il propose d'accorder comme habituellement une subvention de 50 euros.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'accorder une subvention de 50 euros à la MFR de Sallanches.
- **Précise** que le montant de cette indemnité sera imputé au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2012-02-03 Modification règlement salle communale

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de l'Association des Maires de Haute-Savoie attirant l'attention des communes sur le risque de sécurité alimentaire lié à des traiteurs non professionnels exerçant leurs activités à l'occasion des locations des salles municipales. Par conséquent, l'Association des Maires propose aux communes de prévoir une modification du règlement de la salle communale en exigeant, en cas de présence d'un traiteur, la présentation d'un certificat d'assurance multirisque professionnel.

De plus, Monsieur Le Maire indique qu'il conviendrait également de modifier le règlement de la salle communale pour les associations communales qui utilisent la sono. En effet, à plusieurs reprises, celle-ci a été dérégulée, des micros ont également dus être rachetés ; aussi afin de se prémunir contre d'autres dommages, il conviendrait d'instaurer l'acquittement d'une caution annuelle.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de modifier le règlement de la salle communale en incluant les points suivants :
 - Présentation d'un certificat d'assurance multirisque professionnel en cas de présence d'un traiteur ;
 - Instauration d'une caution annuelle de 500 euros pour les associations communales utilisant la sono de la salle communale.
- **Précise** qu'une réunion avec les associations aura lieu prochainement afin d'expliquer ces nouvelles modifications.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Point sur les projets en cours

- Maison intergénérationnelle : suite à l'obtention du permis de construire, un délai de deux mois pour le recours des tiers est actuellement observé.
- Convention eau : une réunion a eu lieu avec le Syndicat des Rocailles.

Rapport des commissions

- Communication : une réunion pour la préparation du prochain bulletin aura lieu mardi 28 février à 20h30 en mairie.
- Finances : la réunion pour la préparation du budget 2012 aura lieu mardi 6 mars à 20h30 en mairie.

Informations et questions diverses

- Réunion publique : une réunion d'information à destination des habitants sera prochainement programmée au cours du 1^{er} semestre 2012 afin de faire un point sur le PLU, l'alimentation en eau de la commune ainsi que la maison intergénérationnelle.

2012-02-01 Attribution prime course cycliste Annemasse-Bellegarde

2012-02-02 Attribution d'une subvention à la MFR de Sallanches

2012-02-03 Modification règlement salle communale

❖ Signature des conseillers présents

NOMS ET PRENOMS CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE
PELLEVAT Cyril	
PERNET Marie-Pierre	
GROS Laurent	
CIABATTINI Alain	
THABUIS Bruno	
MERANDON Frédéric	
CHABOD Frédéric	
GOLINELLI Joëlle	
NOURRISSAT Johane	
VIAL Jean-Claude	
GOBET Marie-Claire	